

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 17 MAI 2016

RENDU PUBLIC LE 19 MAI 2016

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu du 29 mars 2016.

01 A 07/ FINANCES

01/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les remises gracieuses pour un montant de 168,69 € TTC pour les années 2011, 2012 et 2014.

02/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention relative à la subvention du Centre National pour le Développement du Sport pour l'action « j'apprends à nager ».

02-A A 02-C/ SEMABA

02-A/ Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, de maintenir la garantie communale à hauteur de 100 %, dans le cadre du transfert vers IDF HABITAT des 33 prêts contractés par la SEMABA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de différentes opérations de logements sociaux et d'autoriser Madame le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêts.

02-B/ Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, de maintenir la garantie communale à hauteur de 100 %, dans le cadre du transfert vers IDF HABITAT de 3 prêts contractés par la SEMABA auprès d'Alliance Action Logement pour le financement de différents programmes de construction de logements sociaux et d'autoriser Madame le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêts..

02-C/ Le Conseil Municipal a accordé, à la majorité absolue, sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 81 676 859 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition des logements sociaux cédés par la SEMABA.

03/ ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Municipal a désigné, à la majorité absolue, Madame Marie-Hélène AMIABLE et comme suppléant Madame Yasmine BOUDJENAH pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Métropole du Grand Paris.

04 A 07/ AMENAGEMENT URBAIN

04/ Le Conseil Municipal a constaté, à l'unanimité, la désaffectation d'une emprise non cadastrée issue du domaine public communal d'une superficie de 15 m² environ située 113 rue Jean Marin Naudin et a prononcé le déclassement d'une emprise non cadastrée issue du domaine public communal.

05/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de superposition d'affectation du domaine public pour l'aménagement de la trame verte de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo avec EAU DE PARIS et a autorisé Madame le Maire ou son représentant à la signer.

06/ Le Conseil Municipal a, à la majorité absolue, :

- **confirmé** la désaffectation et le déclassement des parcelles communales cadastrées section AR n°16 pour partie, AR n°17 pour partie, AR n°18 pour partie, AR n°19 pour partie, AR n°20, AR n°21, AR n°22, AR n°23, AR n°31, AR n°32, AR n°36 pour partie, AR n°37, AR n°39 pour partie, AR n°40 pour partie, AR n°176 pour partie, situées rue du Général Sarrail , rue de La Fontaine et avenue de Bourg La Reine, d'une surface totale de 5065 m² environ.

- **approuvé** la cession à la SCCV Bagneux Bourg-la-Reine, représentée par la SNC COGEDIM PARIS METROPOLE, des parcelles communales cadastrées section AR n°16 pour partie, AR n°17 pour partie, AR n°18 pour partie, AR n°19 pour partie, AR n°20, AR n°21, AR n°22, AR n°23, AR n°31, AR n°32, AR n° 36 pour partie, AR n°37, AR n°39 pour partie, AR n°40 pour partie, AR n°176 pour partie, AR n°182 pour partie, situées rue du Général Sarrail et rue de La Fontaine et avenue de Bourg La Reine, d'une surface totale de 5272 m² environ au prix de 5 460 000 euros.

Et a autorisé Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette cession, notamment la promesse de vente et l'acte de vente, ainsi que tout acte portant constitution de servitudes rendu nécessaire par la réalisation du projet.

07/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la convention de cofinancement à passer avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'élaboration d'un plan stratégique de l'activité d'aménagement de la SEMABA, et a autorisé Madame le Maire à la signer.

08 A 10/ SERVICES TECHNIQUES

08/ Le Conseil Municipal a instauré, à l'unanimité, le principe d'une nouvelle redevance pour occupation provisoire du domaine public par « les chantiers de travaux » sur les réseaux de gaz et a donc validé le plafond de cette redevance à 0,35 euros par mètre de canalisation construite et/ou renouvelée.

09/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire de signer le marché relatif au chauffage, ventilation et climatisation avec gros entretien et prestations diverses avec l'entreprise DALKIA. Le montant de marché de base s'élève à 77 340 € HT par an.

10/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Sénatrice au titre de la réserve parlementaire pour la réfection complète de la cour d'école primaire Joliot Curie et a confirmé que cette opération est inscrite au budget de la Ville sur l'exercice 2016 selon les modalités de financement suivantes :

- réserve parlementaire : 24 %
- Ville de Bagneux : 76 %

11/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, de la substitution de l'Etablissement Public Territorial 12 « Grandorly Val-de-Bièvre Seine-Amont » à la Commune de Morangis et de la substitution de la Communauté d'Agglomération « Communauté Paris-Saclay » à la Commune d'Orsay.

12 A 14/ TARIFS

12/ Le Conseil Municipal a annulé, à la majorité absolue, la délibération du 29 mars 2016 relative à la grille tarifaire pour les tarifs forfaitaires et occasionnels de la Restauration Scolaire et a remplacé celle-ci comme suit :

QF	Forfait mensuel 1j/semaine	Forfait mensuel 2j/semaine	Forfait mensuel 3j/semaine	Forfait mensuel 4j/semaine	Forfait mensuel 5j/semaine	Tarif occasionnel (à l'unité)
T1	4.23 €	8.46 €	12.68 €	16.92 €	21.15 €	1.96 €
T2	4.23 €	8.46 €	12.68 €	16.92 €	21.15 €	1.96 €
	7.28 €	14.56 €	21.84 €	29.13 €	36.42 €	3.39 €
T3	7.28 €	14.56 €	21.84 €	29.13 €	36.42 €	3.39 €
	9.71 €	19.42 €	29.13 €	38.84 €	48.56 €	4.51 €
T4	9.71 €	19.42 €	29.13 €	38.84 €	48.56 €	4.51 €
	12.83 €	25.66 €	38.50 €	51.32 €	64.16 €	5.97 €
T5	12.83 €	25.66 €	38.50 €	51.32 €	64.16 €	5.97 €
	16.30 €	32.60 €	48.90 €	65.20 €	81.50 €	7.59 €
T6	16.30 €	32.60 €	48.90 €	65.20 €	81.50 €	7.59 €
	19.76 €	39.54 €	59.30 €	79.08 €	98.84 €	9.19 €
T7	19.76 €	39.54 €	59.30 €	79.08 €	98.84 €	9.19 €
	21.15 €	42.30 €	63.46 €	84.62 €	105.78 €	9.85 €

13/ Le Conseil Municipal a annulé, à l'unanimité, la délibération du 29 mars 2016 relative aux tarifs pour la pratique d'activités récréatives de l'Espace Marc Lanvin et a remplacé comme suit :

- la participation des parents dont les enfants sont inscrits aux clubs d'activités de l'espace Marc Lanvin, à hauteur de 50% du tarif de la sortie récréative, par jeune et plafonnée à 15,15 € par sortie et par jeune. Dans le cadre d'une fratrie, le plafond par sortie et par famille est fixé à 30,30 €.

14/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs des droits de place du Marché de Noël 2016 comme suit :

TARIF DES EMPLACEMENTS / FORFAIT 3 JOURS

	Commerçant balnéolais			Commerçant extérieur			Tarifs moyens (communes voisines)
	2015	2016	Pourcentage d'augmentation	2015	2016	Pourcentage d'augmentation	
Emplacement sous chapiteau	85	88	3 %	172	177	3 %	300
Stand individuel	93	96	3 %	180	185	3 %	
Chalet individuel	101	104	3 %	188	194	3 %	

15/ SPORTS

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention cadre de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives communales, dans le cadre du dispositif Vacan'Sports et a autorisé Madame le Maire à la signer.

16/ CULTURE

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention permettant de percevoir une subvention à hauteur de 40 % pour l'équipement culturel numérique du Centre des Arts du Cirque et des Cultures Emergentes.

17/ JEUNESSE

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Bagneux à l'Association Information Jeunesse 92 et a approuvé pour chaque année le montant de cette cotisation.

18 A 20/ CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

18/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'adhérer à l'Association Elu-e-s Contre les Violences faites aux femmes dans le but de développer des actions et projets constitutifs d'une politique publique locale en matière de lutte contre les violences, par l'échanges d'outils, d'informations et de bonnes pratiques dans le cadre du réseau d'élus et de collectivités territoriales membres de l'Association.

19/ Le Conseil Municipal a accepté, à la majorité absolue, d'adhérer de manière solidaire au Centre Social et Culturel associatif des Tournesols. Cette cotisation est de 300 euros.

20/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer des dossiers de candidature dans le cadre de l'appel à projet « parentalité », afin de solliciter une aide financière de la CAF des Hauts-de-Seine et signer d'éventuelles conventions. Il a également accepté d'adhérer à la charte nationale des Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents.

21 A 22/CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

21/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, Madame le Maire à déposer un dossier de demande de financement à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Evaluation d'impact sur la Santé sur le périmètre du projet de renouvellement urbain et social du quartier de la Pierre Plate (PRUS).

22/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention relative à l'octroi d'une subvention annuelle de 67 000 euros pour l'antenne CeGIDD et a autorisé Madame le Maire à la signer.

23 A 24/RESTAURATION

23/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'entente avec la Ville de Malakoff portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à la signer. Il a aussi désigné, à bulletin secret les 3 membres du Conseil Municipal pour participer à la conférence intercommunale comme suit :

- Madame DAVID Bernadette
- Madame SEISEN Nadia
- Madame TALLA Irène

24/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché pour l'achat d'équipements de cuisine avec l'entreprise Le Froid Bornet.

25/ COMMUNICATION

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention de reportage photographique présentée par l'Office Hauts-de-Seine Habitat relative à l'accès aux toits terrasses des immeubles leur appartenant, situés 1-10 Rond-Point des Martyrs et a autorisé Madame le Maire à la signer.

26/ HABITAT

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention de délégation de gestion du contingent préfectoral de logements sociaux afin de proroger celle-ci jusqu'au 31 décembre 2016.

27 A 28/PERSONNEL

27/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de mise à disposition de personnel de la Commune de Bagneux pour la réalisation des travaux de maintenance, réparation des bâtiments et d'entretien du site communal de Mieussy au profit de l'Association VACANCES VOYAGES LOISIRS et a autorisé Madame le Maire à la signer.

28/ Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} juin 2016 comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
<i>Attaché</i>	60	-2	+3	61
<i>Rédacteur principal de 1^{ère} classe</i>	14	-4		10
<i>Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe</i>	20	-2		18
<i>Adjoint administratif de 1^{ère} classe</i>	30	-1		29
<i>Adjoint administratif de 2^{ème} classe</i>	69	-1		68

FILIERE MEDICO-SOCIALE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
<i>Médecin hors classe (généraliste à TNC)</i>	16		+1	17
<i>Auxiliaire de soins de 1^{ère} classe à TNC</i>	2		+1	3
<i>ATSEM de 1^{ère} classe</i>	16		+2	18
<i>Prothésiste</i>	1	-1		0

FILIERE ANIMATION

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
<i>Animateur</i>	18	-1		17
<i>Adjoint d'animation de 2^{ème} classe</i>	79	-2		77

FILIERE TECHNIQUE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
<i>Adjoint technique de 2^{ème} classe</i>	201		+5	206
<i>Adjoint technique principal de 1^{ère} classe</i>	48	-1	+1	48